

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Trécesson, tenue à la salle des délibérations du conseil ce 20 septembre 2022 à 19 h.

SONT PRÉSENTS :

- M. André Masson, maire suppléant;
- Mme Nathalie Dion, conseillère;
- M. Martin Veilleux, conseiller;
- M. Rémi Roy, conseiller;
- M. Stéphan Roy, conseiller.

SONT ABSENTS :

- M. Ghislain Nadeau, maire;
- Mme Nadia Caron, conseillère.

CITOYENS PRÉSENTS :

- M. Richard Charbonneau;
- Mme Bibiane St-Pierre;
- Mme Anita B. Larochelle.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

- Mme Kelly Bédard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

Les membres du conseil présents formant quorum, le maire suppléant déclare la séance ouverte. Il est 19 h.

RÉSOLUTION 2022-09-87

Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rémi Roy,

APPUYÉ par le conseiller Martin Veilleux,

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal de Trécesson, tenue à la salle des délibérations du conseil ce 20 septembre 2022 à 19 h, soit et est adopté.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2022-09-88

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 août 2022.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Veilleux,

APPUYÉ par le conseiller Stéphan Roy,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Trécesson, tenue à la salle des délibérations du conseil ce 16 août 2022 à 19 h, soit et est approuvé tel que rédigé.

La lecture de ce procès-verbal par la directrice générale et greffière-trésorière par intérim n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise à chacun des membres du conseil municipal au plus tard deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2022-09-89

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 6 septembre 2022.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Veilleux,

APPUYÉ par le conseiller Rémi Roy,

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Trécesson, tenue à la salle des délibérations du conseil ce 6 septembre 2022 à 19 h, soit et est approuvé tel que rédigé.

La lecture de ce procès-verbal par la directrice générale et greffière-trésorière par intérim n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise à chacun des membres du conseil municipal au plus tard deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions réservée au public.

Période de questions réservée au public.

COMMENTAIRE

Vente de la pelle excavatrice.

Ce point est remis à une séance subséquente.

COMMENTAIRE

Vente de la remorque.

Ce point est remis à une séance subséquente.

COMMENTAIRE

Appel d'offres pour vérificateur comptable.

Ce point est remis à une séance subséquente.

ATTENDU la résolution 2022-06-48 concernant l'acte notarié de la Famille Bénard;

ATTENDU QUE les signataires nommés étaient le maire et une conseillère;

ATTENDU QU'il y a eu une erreur et que, selon les pratiques courantes, ce sont le maire et le directeur général qui signent les documents officiels et les contrats;

RÉSOLUTION 2022-09-90

Modification de la résolution 2022-06-48 concernant les signataires pour l'acte notarié de la Famille Bédard.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Veilleux,

APPUYÉ par la conseillère Nathalie Dion,

QUE la résolution 2022-06-48 soit modifiée au niveau des signataires;

QUE M. André Masson, maire suppléant, et Mme Kelly Bédard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, soient mandatés pour représenter la Municipalité du canton de Trécesson et qu'ils soient autorisés à signer l'acte notarié de cession.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE le maire est absent pour 45 jours;

ATTENDU QUE le maire suppléant est entré en fonction le 16 septembre 2022;

ATTENDU QU'il est judicieux de nommer un maire suppléant suppléant;

RÉSOLUTION 2022-09-91

Nomination d'un maire suppléant suppléant.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Veilleux,

APPUYÉ par le conseiller Rémi Roy,

QUE M. Stéphan Roy, conseiller au siège 6, soit nommé à titre de maire suppléant suppléant de la Municipalité de Trécesson pour une période de 45 jours;

QUE cette période de 45 jours débute dès le 16 septembre 2022 pour se terminer le 31 octobre 2022.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

COMMENTAIRE

Notification de décision – Enquête en éthique et déontologie en matière municipale (CMQ-69183-001).

Le maire suppléant dépose au conseil un document reçu suite à une décision rendue de la Commission municipale du Québec (CMQ) pour une enquête en éthique et déontologie municipale visant M. Ghislain Nadeau, maire. M. Nadeau est suspendu de ses fonctions de maire pendant 45 jours depuis le 16 septembre 2022.

RÉSOLUTION 2022-09-92

Adoption de la liste des comptes payés et à payer.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Veilleux,

APPUYÉ par le conseiller Stéphan Roy,

QUE la liste des salaires versés ainsi que des comptes payés et à payer au 20 septembre 2022, telle que ci-dessous détaillée et totalisant 2,153,789.29 \$, soit et est approuvée telle que préparée.

DESCRIPTON	MONTANT
Comptes payés, à payer et prélèvements	2,118,413.68 \$
DAS provinciales du 2022-07-01 au 2022-07-31	6,781.61 \$
DAS fédérales du 2022-07-01 au 2022-07-31	2,656.96 \$
Salaires versés pour les élus	2,986.44 \$
Salaires versés pour les employés	22,950.60 \$

TOTAL :	2,153,789.29 \$
----------------	------------------------

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

COMMENTAIRE

Conciliation bancaire d'août 2022.

Un tableau est présenté aux élus concernant la conciliation bancaire d'août 2022. Le montant en banque, les dépôts en circulation et les dépenses en circulation y sont inscrits.

RÉSOLUTION 2022-09-93

Soumissions (2) pour bandes protectrices de patinoires.

ATTENDU QUE deux soumissions ont été demandées pour des coups de pied de plastique à installer;

ATTENDU la soumission de l'entreprise Bande de hockey Gyslain Lampron inc. au montant de 4 485.00 \$ et des frais de transport de 1 100 \$ taxes en sus;

ATTENDU la soumission de l'entreprise Omni-Tech Sports au montant de 4 641.04 \$ et des frais de transport de 2 260 \$ taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Veilleux,

APPUYÉ par le conseiller Stéphan Roy,

QUE la soumission de l'entreprise Bande de hockey Gyslain Lampron inc. soit retenue;

ÉTANT ENTENDU QUE la commande sera effectuée en double afin de procéder à l'installation aux deux patinoires.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE des travaux doivent être effectués sur le chemin des Castors Ouest afin de faire une virée;

ATTENDU QUE ces travaux seront effectués sur une partie du terrain appartenant à 9217-5256 Québec inc.;

ATTENDU qu'une soumission a été demandée à l'entreprise McMines inc. pour deux ponceaux de plastique de 450 mm de 18 pouces x 12 mètres;

ATTENDU QUE la soumission s'élève à 1367.22 \$;

ATTENDU QU'il serait nécessaire de mettre environ dix voyages de gravier;

ATTENDU QUE la municipalité offrirait le temps d'homme et de machinerie pour effectuer les travaux;

ATTENDU QUE les coûts estimés des travaux pour le propriétaire seraient de 3867.20 \$;

ATTENDU QUE les propriétaires de l'entreprise 9217-5256 Québec

inc. ont déjà été contactés et informés des coûts des travaux et qu'ils sont en accord qu'il soient effectués;

RÉSOLUTION 2022-09-94

Virée au chemin des Castors Ouest.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rémi Roy,

APPUYÉ par le conseiller Stéphan Roy,

QU'une lettre soit envoyée aux propriétaires de l'entreprise 9217-5256 Québec inc. afin de leur demander d'envoyer un chèque à la municipalité pour couvrir les coûts des travaux;

QUE la municipalité s'occupe de commander le matériel nécessaire aux travaux.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

COMMENTAIRE

Certificats de réception définitive (retrait de pavage et rechargement | changement de ponceaux et réfection des chemins municipaux) pour Hardy Construction.

Ce point est remis à une séance subséquente.

ATTENDU QUE la Municipalité de Trécesson a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Trécesson s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, y compris la part du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité de Trécesson choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

ATTENDU QUE le chargé ou la chargée de projet de la municipalité, M. Michel Godard, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

RÉSOLUTION 2022-09-95

Demande d'aide financière pour le PAVL – Volet Soutien.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Veilleux,

APPUYÉ par le conseiller Rémi Roy,

QUE le conseil de Trécesson autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que M. Michel Godard, chargé de projet, est dûment autorisé(e) à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE Gestion Abitibi 360 Inc., société représentée par M. Vincent Frigon, président, a satisfait aux demandes de la Municipalité concernant les exigences reliées à la cession de chemin;

ATTENDU QUE la municipalité déclare avoir lu et compris l'offre de cession à titre gratuit;

ATTENDU QUE cette cession est faite dans le but de prolonger un chemin municipal (chemin des Sapins) en ce qui concerne le lot numéro 6 327 086, cadastre du Québec, circonscription foncière de l'Abitibi, destiné à des fins de rue;

ATTENDU QUE l'immeuble n'est l'objet d'aucune servitude, sauf et excepté qu'il est grevé, à titre de fonds servant, d'une servitude de passage en faveur de l'actuel lot 4 283 141, cadastre du Québec, aux termes de l'acte reçu devant Me Sébastien Banville-Morin, notaire, le 15 mars 2021, sous le numéro 7 130 de ses minutes, publié au Registre foncier du Québec, circonscription foncière d'Abitibi, le 15 mars 2021, sous le numéro 26 134 664;

ATTENDU QUE l'immeuble deviendra un chemin public desservi par la Municipalité suivant la signature de l'acte, ladite servitude fera l'objet d'une annulation;

ATTENDU QU'un acte notarié doit être signé pour officialiser ces transferts, à titre gratuit, à la Municipalité;

RÉSOLUTION 2022-09-96

Signature de l'acte de cession du prolongement du chemin des Sapins (2 signataires).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Veilleux,

APPUYÉ par le conseiller Rémi Roy,

QUE M. André Masson, maire suppléant, et Mme Kelly Bédard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, soient mandatés pour représenter la Municipalité du canton de Trécesson et qu'ils soient autorisés à signer l'acte notarié de cession.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RAPPORT DE L'ÉLU

André Masson, maire suppléant.

- Le 6 septembre, il a participé à la séance extraordinaire;
- Le 13 septembre, il a participé à la séance de travail;
- Il a eu des discussions avec la FQM et le MAMH;
- Il a reçu l'appel d'une citoyenne concernant son puits;
- Il a eu des échanges avec les opérateurs de la voirie et avec la directrice générale et greffière-trésorière par intérim;
- Il a discuté avec la conseillère au siège 3 concernant des activités de loisirs.

RAPPORT DE L'ÉLU

Nathalie Dion, conseillère 3.

- Le 6 septembre, elle a participé à la séance extraordinaire;
- Le 13 septembre, elle a participé à la séance de travail;

- Elle a discuté avec le maire suppléant concernant des activités de loisirs.

RAPPORT DE L'ÉLU

Martin Veilleux, conseiller 4.

- Le 6 septembre, il a participé à la séance extraordinaire;
- Le 13 septembre, il a participé à la séance de travail;
- Il a effectué des démarches pour du coaching et pour une restructuration.

RAPPORT DE L'ÉLU

Rémi Roy, conseiller 5.

- Le 6 septembre, il a participé à la séance extraordinaire;
- Le 13 septembre, il a participé à la séance de travail;
- Il a eu des échanges avec Pikogan et avec la directrice générale et greffière-trésorière par intérim concernant la vente de la pelle excavatrice et de la remorque.

RAPPORT DE L'ÉLU

Stéphan Roy, conseiller 6.

- Le 6 septembre, il a participé à la séance extraordinaire;
- Le 13 septembre, il a participé à la séance de travail;
- Il a eu des échanges avec des entrepreneurs et avec le chargé de projet de la municipalité concernant la réfection du garage municipal.

CORRESPONDANCES

La directrice générale et greffière-trésorière par intérim a retenu certaines correspondances et informations à communiquer à l'assemblée :

- Campagne de financement Olo 2022-2023;
- Statut d'avancement Vidéotron août 2022;
- AGA de la SADC;
- Correspondance à l'attention des élus de la part de M. Yves Leroy concernant le lac Gauvin;
- Vente pour défaut de paiement de taxes (13 avril 2023).

DIVERS

Points ne figurant pas dans l'ordre du jour transmis.

Divers.

- La conseillère au siège 3 fait part des corrections qui seraient à effectuer dans les entrées de cour de certains citoyens avec la niveleuse.

ATTENDU QUE le 30 août 2022, la municipalité a reçu une demande d'aide financière de la part de la campagne de financement Olo 2022-2023;

ATTENDU QUE depuis de nombreuses années, l'équipe des services intégrés en périnatalité et en petite enfance (SIPPE) du CLSC sur le territoire de la MRC d'Abitibi accompagne, appuie et intervient auprès des femmes enceintes à faible revenu afin de les soutenir à l'arrivée d'un nouvel enfant;

ATTENDU QUE, cette année, pour apporter une aide concrète aux familles de leur territoire, la campagne Olo s'est fixée comme objectif d'amasser un montant de 15 000 \$ pour aider 30 mamans;

RÉSOLUTION 2022-09-97

Campagne de financement
Olo 2022-2023.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dion,

APPUYÉ par le conseiller Rémi Roy,

QU'un don de 250 \$ soit fait à la campagne de financement Olo 2022-2023.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions
réservée au public.

Période de questions réservée au public.

- M. Richard Charbonneau pose une question quant à l'affichage de la vente de la pelle excavatrice et de la remorque;
- M. Richard Charbonneau pose une question concernant le compost qui était disponible pour les citoyens;
- Mme Anita B. Larochelle commente à propos des activités et des loisirs à Trécesson, qui sont inexistantes. Elle pose des questions concernant le Parc Auger-Legault, les HLM et l'Arboretum.

RÉSOLUTION 2022-09-98

Levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dion,

APPUYÉ par le conseiller Martin Veilleux,

QUE la séance soit levée.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Et la séance est levée à 20 h 35.

ANDRÉ MASSON, maire suppléant

**KELLY BÉDARD, directrice générale et
greffière-trésorière par intérim**